

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 31 mars, à vingt et une heures, le Conseil Municipal s'est réuni, à la mairie de Molières, sous la présidence de M. Alexandre LACOSTE, Maire.

Monsieur LACOSTE ouvre la séance à 21h00 et procède à l'appel des membres.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : Messieurs BESSE Hubert, BESSE Kevin, Mme COOLEMAN Colette, Messieurs COUTOU Anthony, CASTANG Jean-Claude, KOEGLER Jean, LACOSTE Alexandre, LAYMOND Eric, MARTIN Patrick, VEYSSIERE Xavier.

Absents excusés : TRAVERT Rodolphe,

Absents :

M. Patrick MARTIN est désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

1/ Approbation du compte-rendu de la séance du 25 février 2022

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité ; il est signé en séance.

2/ Vote des comptes de gestion et administratif de l'exercice 2021

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget communal 2021 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses	254 689,87 €
Recettes	286 568,74 €

Investissement :

Dépenses	63 526,93 €
Recettes	31 904,37 €

Restes à réaliser 00,00 €

Besoin de financement : 2 891,32 €

Excédent de clôture 437 243,69 €

Hors de la présence de M. Alexandre LACOSTE, maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2021.

3/ Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement :

<u>A/ Résultat de l'exercice</u> =	31 878,87 €
<u>B/ Résultats antérieurs reportés</u>	408 256,14 €
C/ Résultat à affecter = A+B	440 135,01 €
<u>D/ Solde d'exécution cumulé d'investissement :</u>	-2 891,32 €
D 001 (si déficit)	
R 001 (si excédent)	
<u>E/ Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	0,00 €
F/ Besoin de financement = D+E	2 891,32 €
AFFECTATION = C = G+H	440 135,01 €
G/ Affectation en réserves R 1068 en investissement	2 891,32 €
H/ Report en fonctionnement R 002	437 243,69 €

4/ Questions diverses

4.1/ Aménagement de circulation rue d'Obenheim.

Nous avons reçu une demande de riverains pour faire ralentir les véhicules à l'entrée du Bourg dans la rue d'Obenheim afin d'améliorer la sécurité.

Monsieur le maire a sollicité les conseils du département Technique de la CCBDP. Celui-ci propose de rehausser la partie en « béton lavé » de l'entrée du village et d'y apposer un marquage en « dents

de requin », et de positionner une rangée de plantes afin de servir « d'écluse » qui force les véhicules entant au bourg à ralentir.

Plusieurs conseillers s'inquiètent que ce dispositif ne laisse plus la possibilité de passage pour les tracteurs agricoles.

Monsieur le maire propose alors de faire faire un contrôle de vitesse par la DDT sur une période donnée. Le cout de cette opération est estimé à 300€.

Les conseillers approuvent cette proposition à l'unanimité des membres présents.

4.2 Rachat d'une parcelle au Roc nègre

Monsieur le maire expose que, il y a plusieurs années, lors d'un changement d'assiette du chemin communal menant au Roc Nègre, une parcelle de quelques mètres est restée privative par erreur à l'entrée dudit chemin.

Le propriétaire est d'accord pour céder cette parcelle à la commune sous réserve que cette dernière assume l'intégralité des frais de cession.

Monsieur le maire propose aux conseillers de réaliser cette cession, ce que les conseillers approuvent à l'unanimité.

4.3/ Achat d'un broyeur « Girafe »

Monsieur le maire explique que l'entretien des bords enherbés de chemins communaux est difficile, voire impossible pour le cantonnier avec le tracteur tondeuse. Monsieur le maire propose que la commune acquière l'équipement le mieux adapté à ce besoin : un broyeur « Girafe ».

Deux devis pour l'achat d'un tel broyeur ont été reçu, l'un de marque Muratori vendu par la société Magne Antony pour 4.920,00 € HT, l'autre de marque Maschio vendu par la société Vamat, au prix de 3.500,00 € HT .

Après en avoir délibéré, les conseillers approuvent à l'unanimité d'acquérir un tel équipement et optent pour l'achat du Broyeur Maschio à la société Vamat.

4.4/ projets d'entretien de voirie

Pour l'instant, la CCBDP, en charge de cette compétence, a prévu d'intervenir en 2022 sur les chemins communaux suivant : La Briquette, La Font de Molières, Chemin rural la Vidalie pour sa partie bitumée et la Galage. pour un montant de 16.100,00 € HT

Monsieur le maire souhaite que chaque année les longueurs de voie entretenues soient d'un montant régulier, afin d'éviter, en particulier, une dégradation lente de la situation. Il demande alors aux conseillers d'exprimer leurs priorités en la matière. Un consensus s'établit sur deux secteurs complémentaires : Le chemin communal de la Vidalie pour sa partie en castine, et chemin de Font de Caumont

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 50.

Signatures :

LACOSTE Alexandre

MARTIN Patrick

LAYMOND Eric

CASTANG Jean-Claude

BESSE Hubert

BESSE Kevin

VEYSSIERE Xavier

COUTOU Anthony

COOLEMAN Colette

KOEGLER Jean

TRAVERT Rodolphe